



Édition spéciale de janvier 2021

L'approvisionnement en denrées alimentaires de qualité et en suffisance est un enjeu central pour les organisations du secteur de l'aide alimentaire. En effet, les demandes croissantes excèdent souvent les moyens matériels et logistiques des organisations. C'est d'autant plus vrai depuis que la crise sanitaire et la hausse des factures d'énergie ont fait basculer toute une série de personnes dans la précarité. Dans cette édition spéciale des News de l'aide alimentaire, nous accorderons une attention particulière à cette question en présentant quelques nouvelles par rapport au Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD).

DES NOUVELLES SUR L'AVENIR DU FEAD

Le FEAD est un budget européen destiné à lutter contre la pauvreté via une assistance matérielle de base ou des mesures d'accompagnement social. En Belgique, cette enveloppe, gérée par le SPP Intégration Sociale (SPP IS), est utilisée pour fournir de l'aide alimentaire aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Depuis la fin du programme opérationnel 2014-2020, des négociations sont en cours pour déterminer les budgets et les modalités de la nouvelle programmation. Quelques informations officielles sur celle-ci sont maintenant disponibles. Le FEAD fera dorénavant partie intégrante de l'enveloppe budgétaire du Fonds Social Européen Plus (FSE+). Pour la Belgique, cette enveloppe globale est estimée à un peu plus de 1 milliard d'euros sur 7 ans. Elle sera répartie entre les régions et différents projets sociaux, dont le FEAD.

D'après ces estimations, à partir de 2023 le budget disponible pour l'achat de produits alimentaires FEAD reviendra à environ 8 600 000 € annuellement. À cette somme s'ajoutera un montant destiné aux frais logistiques et techniques ainsi qu'au financement des mesures d'accompagnement obligatoires.

Selon les calculs du SPP IS, ceci représente une diminution d'un peu plus de 30 % du budget pour l'achat de denrées alimentaires par rapport à la campagne de 2020 où le budget s'élevait à près de 12 millions d'euros. Les effets de cette diminution sur les approvisionnements devraient se faire sentir à partir de 2024. Le SPP IS tente de trouver des solutions pour éviter une nette diminution des denrées FEAD et des décisions officielles seront prises dans les prochains mois.

Au vu de l'importance du FEAD dans l'approvisionnement de bon nombre des organisations d'aide alimentaire, la Concertation Aide Alimentaire vous propose **une réunion dédiée à ce sujet le 15 février prochain en présence d'un membre de l'équipe du SPP IS** pour discuter de cette nouvelle. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous les envoyer par courriel avant le 8 février.

Avenir du FEAD : Le SPP IS vous répond

Mardi 15 février | 13h30 à 15h30

Visioconférence : <https://us02web.zoom.us/j/85005364453>


Info et questions pour l'intervenant : deborah.myaux@fdss.be



www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire
aidealimentaire@fdss.be

À Bruxelles Rue Gheude 49 - 1070 Bruxelles - 02 223 37 74
En Wallonie Rue Simonon 8 - 4000 Liège - 0484 175 938

« VAINCRE LA PAUVRETÉ EST UN CHOIX DE SOCIÉTÉ »

Avec le soutien de la COCOM, de la COCOF et de la Wallonie 

Avertissement : La Concertation Aide Alimentaire est un vaste réseau d'organisations bruxelloises et wallonnes actives dans l'aide alimentaire, animé par la Fédération des Services Sociaux (FdSS). L'objet des NEWS de l'aide alimentaire est d'informer, de relayer des initiatives, de valoriser et de partager les bonnes pratiques dont nous avons connaissance ou que nous avons pu observer sur le terrain. En aucun cas la FdSS ne peut être tenue pour responsable des pratiques, des politiques ou des agissements éventuels d'organisations mentionnées dans cette newsletter. Si vous souhaitez vous désinscrire de cette newsletter, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'adresse flavie.leclair@fdss.be avec la mention « désinscription » en objet. Merci !